

Les bibliothèques publiques polonaises

Les transformations sociales et politiques des années 1980 ont fondamentalement modifié l'organisation et la gestion des bibliothèques publiques en Pologne. Jusqu'en 1989, les bibliothèques publiques dépendent de l'État. La loi du 8 mars 1990 sur les collectivités territoriales stipule que les bibliothèques municipales relèvent désormais des communes. Les bibliothèques de voïvodie¹ gardent toutefois leur statut de bibliothèques d'État jusqu'en 1998. La réforme de l'administration de l'État de 1999 introduit une structure administrative à trois niveaux : la voïvodie, le « powiat » – nouvelle structure administrative – et la commune².

Elzbieta Górska

Bibliothèque publique
de Varsovie
Elzbieta.Gorska@biblpubl.waw.pl

La loi du 5 juin 1998 sur les « powiat » et les voïvodies inscrit la culture au nombre des devoirs qui incombent aux collectivités territoriales. Désormais, les autorités de tutelle des bibliothèques publiques sont donc la voïvodie, le « powiat » et la commune.

Textes de loi régissant le fonctionnement des bibliothèques

Les années 1990 apportent des changements législatifs indispensables, qui concernent aussi les bibliothèques.

Les lois élaborées pendant cette période sont les suivantes :

- la loi du 25 octobre 1991 sur l'organisation et le fonctionnement des entreprises culturelles (suivie d'amendements les années suivantes) ;

- la loi du 27 juin 1997 sur les bibliothèques (l'amendement de 2001 précise qu'il est interdit de rattacher les bibliothèques publiques à d'autres institutions culturelles) ;
- la loi du 24 juillet 1998 sur la compétence des organes de l'administration publique (après la réforme administrative de l'État).

Le Conseil national des bibliothèques, organe consultatif et d'expertise auprès du ministère de la Culture, exerce un rôle important. La Bibliothèque nationale mène et publie des recherches sur le fonctionnement des bibliothèques publiques, l'organisation du réseau et le développement de la lecture.

Le financement

Conformément à la loi sur les bibliothèques, la règle est la gratuité des services.

Depuis 1990, le financement des bibliothèques municipales et communales est assuré par les collectivités locales *ad hoc*. De 1990 à 1998, le financement des bibliothèques publiques de voïvodie (alors au nombre

* Cet article, traduit du polonais par Agnès Wisniewski, est le résumé de la communication faite par Elzbieta Górska et Grażyna Lewandowicz à la 6^e Conférence internationale des bibliothèques publiques dans la nouvelle Europe, « Bibliothèques publiques et stratégies de développement après l'élargissement de l'Union européenne », Varsovie, 20-21 novembre 2003.

1. District administratif, province.
2. Le premier niveau administratif du territoire polonais est la commune. Vient ensuite le « powiat » composé de plusieurs communes voisines et qui parfois peut englober une ville de plus de 100 000 habitants. Les grandes agglomérations disposent d'un niveau administratif supplémentaire – l'arrondissement. Le troisième niveau administratif du pays est la voïvodie.

de 49) relève entièrement de l'État. Il ne dépend des voïvodies seules - dont le nombre passe désormais de 49 à 16 - qu'à partir de 1999. Toutefois, de 1999 à 2003, en raison du coût des changements structurels et pour soutenir la réforme, l'État dégage des moyens complémentaires sur son budget et les attribue aux collectivités territoriales, afin qu'elles puissent assurer la gestion des institutions culturelles passées sous leur tutelle au 1^{er} janvier 1999. Jusqu'en 2002, le ministère de la Culture aide les bibliothèques publiques de voïvodie par des subventions pour les nouvelles acquisitions et la conservation des fonds.

L'année 2003 voit la création d'un fonds d'aide pour le financement des missions culturelles relevant de l'État : ce fonds provient d'une taxe prélevée sur les jeux de hasard. Les sommes ainsi récupérées permettent d'acquérir de nouveaux ouvrages. On estime que, dans les prochaines années, grâce à ce fonds, il sera également possible de soutenir l'informatisation des bibliothèques et le développement de la lecture.

Le réseau des bibliothèques publiques

L'article 19, paragraphe 1, de la loi sur les bibliothèques (1997) définit l'organisation et la structure du réseau des bibliothèques publiques de la façon suivante : « Les bibliothèques publiques permettent un accès facile aux documents et à l'information :

- la commune organise et gère au moins une bibliothèque publique communale avec un nombre approprié de succursales, d'annexes et d'antennes ;
- le « powiat » organise et gère au moins une bibliothèque publique de « powiat » (une bibliothèque publique de voïvodie ou une bibliothèque municipale située sur le territoire du « powiat » peut exercer, après accord, le rôle de bibliothèque publique de « powiat ») ;

- la voïvodie organise et gère au moins une bibliothèque publique de voïvodie. »

Fin 2003, la Pologne compte 16 voïvodies, 315 « powiat », 65 collectivités territoriales organisées juridiquement comme le « powiat », et 2 489 communes. Les bibliothèques municipales, de voïvodie, de « powiat », des communes rurales et semi-rurales jouissent de l'autonomie financière et ont la personnalité juridique.

On note une nouvelle diminution du nombre des bibliothèques en Pologne en 2002 : leur nombre a baissé de 15 % depuis 1989. On compte une bibliothèque pour 4 351 habitants.

| Les bibliothèques publiques en Pologne (2003) | | |
|---|-------|----------|
| (Total des bibliothèques : 8 783) | | |
| | Ville | Campagne |
| Bibliothèques | 946 | 1 741 |
| Annexes | 1 998 | 4 098 |
| Total | 2 944 | 5 839 |

Les bibliothèques sont organisées en sections (Enfants, Jeunesse, etc.) et en annexes. Ces dernières font partie intégrante de la centrale.

Il peut arriver que les bibliothèques publiques fonctionnent au sein d'établissements - écoles ou maisons de la culture le plus souvent -, elles n'ont alors pas de personnalité juridique. En 2002, on dénombre 2 336 bibliothèques de ce type, auxquelles il faut ajouter les 1 973 « points bibliothèques » (dont 1 370 à la campagne).

Onze bibliothèques publiques ont le statut de bibliothèques de recherche en raison de la richesse de leurs fonds et des services rendus.

Les bibliothèques de voïvodie aident au bon fonctionnement des bibliothèques des « powiat » et des communes par la formation, l'aide à la constitution et au traitement des collections, l'aide à l'informatisation des bibliothèques, l'élaboration et l'édition de documents professionnels, la création de bases de données,

l'édition de bibliographies et d'ouvrages régionaux, et l'organisation du prêt entre bibliothèques.

La réforme administrative du territoire n'est pas encore achevée, ce qui entraîne une incapacité pour les bibliothèques de voïvodie à assumer leurs missions, et une incapacité, pour les bibliothèques de « powiat » qui fonctionnent déjà, à jouer leur rôle faute de moyens. De surcroît, dans certains « powiat », la création des bibliothèques marque le pas. Outre les imprécisions d'ordre législatif - la loi ne donne aucune précision sur le délai imparti pour la création des bibliothèques de « powiat » -, la raison essentielle des retards est la situation financière difficile des collectivités territoriales.

L'accroissement des collections

En dépit des dotations complémentaires du ministère de la Culture pour de nouvelles acquisitions, l'accroissement des collections reste faible.

Le chiffre pour 2002 est de 5,2 volumes acquis pour 100 habitants, ce qui est loin de répondre aux recommandations de l'Ifla³.

| Tableau des acquisitions 1990-2002 | |
|------------------------------------|---|
| Années | Nombre de volumes acquis pour 100 habitants |
| 1990 | 10,0 |
| 1995 | 6,9 |
| 2000 | 5,5 |
| 2002 | 5,2 |

D'après *Biblioteki publiczne w liczbach* [Les bibliothèques publiques en chiffres], Varsovie, BN, 1999 ; 2003.

En 2002, plus de 7 508 500 lecteurs ont utilisé le réseau des bibliothèques publiques, ce qui représente 19,6 % de la population polonaise. 1 934 800 lecteurs viennent du milieu rural.

3. De 25 à 30 (Ndlr).

Malgré la dégradation du réseau des bibliothèques et le nombre insuffisant des acquisitions, on note, pour la deuxième année consécutive, une augmentation du nombre des lecteurs, ce qui prouve l'immense besoin du pays en matière de bibliothèques publiques.

Tableau de fréquentation pour 100 habitants

| Années | Pour tout le pays | Milieu rural |
|--------|-------------------|--------------|
| 1993 | 17,3 | 14,3 |
| 2000 | 19,1 | 13,0 |
| 2002 | 19,6 | 13,2 |

Le pourcentage le plus élevé est celui des jeunes jusqu'à 15 ans, vient ensuite la tranche d'âge des 16 à 19 ans. Les statistiques indiquent que les bibliothèques publiques sont avant tout fréquentées par les jeunes, les élèves et les étudiants.

Une nouvelle approche de l'espace

Dans les années 1990, deux grands projets sont menés à terme et de nombreuses bibliothèques de taille plus modeste gagnent de l'espace et redéplient leur activité.

Les grands projets concernent la Bibliothèque de Poméranie à Szczecin⁴ et la Bibliothèque de Silésie⁵ à Katowice, toutes deux bibliothèques de voïvodie avec un statut de bibliothèque de recherche. Le redéploiement de la Bibliothèque de Poméranie, réalisé à un rythme soutenu, a permis de gagner 11 000 m². La Bibliothèque de Silésie est une nouvelle construction d'une superficie de 17 000 m² dotée de toutes les nouvelles technologies et équipée de magasins entièrement automatisés, selon un système unique en Pologne.

Parmi les projets architecturaux importants et intéressants, le réaménagement des casernes classées du

XIX^e siècle destinées à la WBP (Wojewódzka Biblioteka Publiczna = Bibliothèque publique de voïvodie) de Cracovie et la reconstruction de la WBP d'Opole, détruite par les inondations de 1997, méritent d'être signalés.

Des localités plus petites ont également bénéficié de nouvelles constructions ou de réaménagements (Belchatów, Bytom, Piekary Śląskie, Świnoujście, Wyszaków), accompagnés à chaque fois d'une restructuration et d'une réorganisation du fonctionnement des bibliothèques. À Płock⁶, par exemple, on a ouvert la bibliothèque pour enfants la plus moderne de Pologne, entièrement informatisée et offrant l'accès à Internet.

Parmi les projets en cours de réalisation, il convient de signaler l'extension de la Bibliothèque Raczyński à Poznań et la création, à l'initiative de la Fondation Bertelsmann, de bibliothèques pour la jeunesse à Olsztyn et à Wrocław, conçues selon des modèles internationaux (États-Unis, Finlande et Singapour). Le projet de réalisation de « Bibliothèques modèles pour jeunes lecteurs » a commencé en 2002 et s'achèvera en 2007. Il est piloté par la Fondation Bertelsmann, qui assure la plus grosse part du financement ainsi que la formation du personnel chargé du fonctionnement futur de ces bibliothèques.

Amélioration de la formation des bibliothécaires

La réforme générale du système éducatif en Pologne touche également la formation des bibliothécaires.

La formation post-baccalauréat de durée moyenne, assurée par le Centre de bibliothéconomie, d'information et de documentation⁷ à Varsovie et ses quinze annexes en province, se déroule selon un schéma éprouvé et vérifié. Un programme élargi est pro-

posé aux bibliothécaires, libraires, documentalistes ainsi qu'à d'autres métiers de l'information. Le Centre répond également à des besoins ponctuels de formation (sur l'Europe par exemple).

Au niveau supérieur, la formation des bibliothécaires est assurée par des écoles publiques et privées au nombre de treize en 2002. La modernisation des programmes d'enseignement à l'université s'est faite progressivement dès le milieu des années 1990. L'Institut d'information scientifique et d'études bibliologiques⁸ de l'Université de Varsovie propose deux cycles d'études : un cycle de trois ans pour la licence et un cycle complémentaire de deux ans pour la maîtrise. Ces deux cycles d'études sont organisés en journée et en soirée⁹. Une attention toute particulière est portée aux nouvelles technologies.

Il existe, parallèlement, de nombreuses formations organisées par les bibliothèques de voïvodie ou de « powiat ». Elles se déroulent le plus souvent sous forme de séminaires, de conférences et, plus rarement, d'ateliers. Elles abordent les aspects spécifiques de la profession (accroissement et traitement des collections), mais aussi des thèmes d'actualité. L'intégration de la Pologne à l'Union européenne a été le thème le plus fréquemment abordé l'année passée. Depuis quelques années, il est également possible de suivre des formations à distance. C'est la vieille méthode de l'enseignement par correspondance réactualisée aujourd'hui par l'utilisation d'Internet, qui permet à la fois de faire parvenir à l'étudiant bibliographies, devoirs, et de disposer d'un secrétariat virtuel. L'offre la plus connue s'appelle « bibweb », un cours interactif pour bibliothécaires, coorganisé par la Fondation Bertelsmann et la bibliothèque universitaire de Varsovie.

8. Instytut Informacji Naukowej i Studiów Bibliologicznych (IINiSB).

9. Les universités polonaises proposent des cours du soir aux personnes qui ont une activité salariée (Ndt).

6. Płock, ville de plus de 100 000 habitants à 70 km à l'ouest de Varsovie (Ndt).

7. Centrum Edukacji Bibliotekarskiej, Informacyjnej i Dokumentacyjnej (= CEIBD).

4. Książnica Pomorska : <http://www.szczecin.pl>

5. Biblioteka Śląska : <http://www.bs.katowice.pl>

L'évolution de la formation des bibliothécaires concerne à la fois les thèmes abordés (qui vont des cours sur Internet aux cours de communication et d'affirmation de soi) et les méthodes. La formation cherche avant tout à s'adapter aux besoins de l'étudiant, qu'elle se fasse traditionnellement (programmes d'études) ou par Internet.

Les publications professionnelles et l'activité éditoriale des bibliothèques

Dès 1989, les changements qui touchent le marché du livre polonais (suppression de la censure, libéralisation du marché du papier) ont pour conséquence un développement exceptionnel des maisons d'édition y compris de celles qui publient pour les métiers du livre.

L'Association des bibliothécaires polonais¹⁰ exerce un rôle majeur dans ce domaine puisqu'elle publie

deux périodiques essentiels pour le monde des bibliothèques et de l'information scientifique (*Bibliotekarz* [Le bibliothécaire], *Poradnik* [Le livre pratique du bibliothécaire]) et des collections importantes (« Nauka-Dydaktyka-Praktyka », « FO-KA », « Propozycje i materiały », « Biblioteczka Poradnika Bibliotekarza »).

Les centres de formation des bibliothécaires, les bibliothèques et les éditeurs privés éditent également leurs propres publications.

Le marché des périodiques professionnels s'est élargi à *Ebib* - Bulletin électronique d'information des bibliothécaires. Créé en 1999, *Ebib* n'est pas seulement la première revue électronique pour bibliothécaires en Pologne, mais aussi un portail. Le développement de l'informatique a joué un rôle primordial dans la naissance et le développement de ce projet, qui rassemble autour de lui les bibliothécaires motivés par une bibliothéconomie moderne et par les sciences de l'information.

La démocratisation de la Pologne, la facilité d'accès aux techniques

d'impression ont provoqué un boom éditorial sans précédent dans les bibliothèques, et cela, quelle que soit leur taille. Les publications sont des plus diverses : bibliographies régionales, presse professionnelle régionale, édition ou coédition de la presse locale pour les bibliothèques plus petites, toutes sortes de revues de bibliothèque, recueils de poèmes et de nouvelles, produits parfois à l'occasion de concours ou simplement par des auteurs locaux.

Il y a une autre forme de production éditoriale qui se développe, c'est l'édition de brochures en tout genre avec la participation active des lecteurs : tracts, affiches, cartons d'invitation, etc.

La modernisation du métier

Le processus d'informatisation des bibliothèques publiques polonaises a commencé dans les années 1990. 15 % des bibliothèques seulement ont entrepris l'automatisation des différentes tâches. Si 10,5 % des biblio-

10. <http://ebib.oss.wroc.pl/sbp/>

thèques publiques (hausse de 3 % en 2003) offrent un accès à Internet, la situation reste inégale dans les différentes voïvodies et beaucoup plus difficile encore dans les bibliothèques des petites localités.

Les bibliothèques publiques utilisent Internet pour promouvoir leurs services. Il convient de souligner le rythme soutenu de création de pages web. Pendant l'année 2001, on en compte davantage que pendant toutes les années précédentes (année 2000 comprise). En 2002, le nombre de pages web a augmenté de 50 %. Les bibliothèques ayant accès à Internet collaborent pour la mise en place de catalogues collectifs (par exemple à Gdańsk¹¹, Varsovie¹² et Tarnów¹³) et de services d'information régionaux (par exemple dans la voïvodie de Warmie-Mazurie), et pour le développement des services d'information

dans les domaines les plus divers (juridique, affaires, tourisme, Europe). Elles participent à des projets nationaux tels que : le Catalogue collectif national et universel Nukat¹⁴ ou le Catalogue dispersé des bibliothèques polonaises KaRo¹⁵.

Elles élaborent et montent des projets concernant la numérisation des collections, ce qui permet à la fois de protéger les fonds anciens, municipaux ou régionaux tout en répondant à la demande des utilisateurs (cf. le travail de numérisation entrepris à la Bibliothèque publique de Cieszyn)¹⁶.

La participation de représentants polonais aux grands projets internationaux tels que le Public Library Development Program (1995-1997), le Regional Library Program OSI (1996-1997), PubliCA-The Concerted

Action for Public Libraries (1995-1998), le projet Pulman-Public Libraries Mobilising Advanced Networks (2001-2003) a contribué au renouvellement de la bibliothéconomie polonaise et au développement des compétences.

Ateliers de formation et conférences internationales donnent accès aux informations et aux documents relatifs à l'évolution des bibliothèques publiques et encouragent les bibliothèques polonaises à établir des collaborations bilatérales, locales ou régionales.

Les bibliothèques publiques polonaises se trouvent actuellement devant un nouveau défi : la mise en place des programmes d'aide liés à l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne et des programmes gouvernementaux pour l'avènement d'une société de l'information.

Avril 2004

11. <http://www.wbpg.org.pl>

12. <http://bibpubl.waw.pl>

13. <http://biblioteka.tarman.pl>

14. Nukat = Narodowy Uniwersalny Katalog Centralny : <http://www.nukat.edu.pl>

15. KaRo = Katalog Rozproszony Bibliotek Polskich : <http://karo.umk.pl>

16. Książnica Cieszyńska : <http://www.ata.com.pl/kcc>